

### Législature 2024-2028

#### Procès-verbal n° 2

### Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

#### du lundi 28 octobre 2024 à 19h30

### La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel3
1.1.	Rappel de l'ordre du jour3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
4.	Communications de la présidence4
5.	Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 20264
6.	Plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)5
7.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 14'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures du PGA
8.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 10'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures des PGEE Seyon amont et aval et l'entretien de la STEP des Quarres
8.1.	Classement du postulat PO23.007 « Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon Amont »
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson
10.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029)20
11.	Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Corriger les lacunes des transports publics »
12.	Rapport d'information relatif à l'acquisition du bien-fonds 2681 du cadastre de Cernier (Rue du Stand 16)
13.	Motions et proposition
13.1.	M24.006 - Pour une politique salariale attractive
13.2.	M24.007 - Plus de soutien pour inciter les jeunes à prendre les transports publics30
13.3.	M24.008 - Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires33



14.	Résolutions, interpellations et questions	.37
14.1.	RE24.001 - Le Grand Conseil ne doit pas s'immiscer dans les finances communales	.37
14.2.	Q24.005 - Achat d'un tracteur forestier avec double treuils et pince à bois	.38
15.	Communications du Conseil communal	.39

TH 709014 Page 2/39



M. Romain Douard (Les Vert-e-s) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« J'espère que vous avez passé un bel été riche en activités culturelles, gourmandes et sportives, enfin tout ce que nous offre le Val-de-Ruz riche en opportunités de loisirs et de divertissements. Ce soir nous voilà réuni pour cette rentrée politique. La tradition veut que les nouvelles et nouveaux n'expriment pas d'opinion politique durant les cent premiers jours qui suivent leur entrée en fonction, mais qu'ils observent et écoutent. Si j'en crois le calendrier, ça fait 119 jours que les Autorités sont entrées en fonction donc plus personne n'a d'excuses pour éviter de prendre la parole, et je vous invite toutes et tous à vous exprimer ce soir en espérant que les débats seront fructueux, animés et empreints de respect mutuel.

Cette soirée sera placée en grande partie sous le signe de l'eau. On en a déjà eu beaucoup cette année, on en aura encore un peu ce soir, un menu copieux alors je déclare cette séance ouverte. »

#### 1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents: 39

Membres excusés : 2 Magali Barblan, Sarah Bertschi

Membre suppléé : 1 Christiane Broggini-Vuillème

Membre absent: 1 Philippe Ducommun

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

#### 1.1. Rappel de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté par 37 voix et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

TH 709014 Page 3/39

# Commune de Val-de-Ruz

### Conseil général

#### 4. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 17.07.2024 de Mme Jacqueline Juillet, projet de construction de bâtiments à l'entrée de Chézard-Saint-Martin, zone 8a les Oeuches;
- 07.08.2024 réponse du dicastère de l'aménagement du territoire à Mme Jacqueline Juillet;
- 22.08.2024 du secrétariat général du Grand Conseil, Commission Mobilité: traitement du projet de loi 24.153 de la Commune de Val-de-Ruz;
- o 14.10.2024 de Music Art Palace, lettre ouverte de M. Bernard Soguel;
- 23.10.2024 de Mme Ingela Geith Chauvière, démission du Conseil général au 31 octobre 2024.

« Je profite d'avoir la parole pour remercier Mme Ingela Geith Chauvière qui a depuis longtemps œuvrer pour le Conseil général, un grand merci pour son engagement et on lui souhaite une bonne suite. »

# 5. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 2026

**M. Jonathan Amstutz (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 3 octobre dernier, la Commission de gestion et des finances a étudié dans les détails le rapport relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux pour la période 2024 à 2026.

Pour cela, le Conseil communal a lancé un appel d'offres de gré à gré auprès de neuf sociétés dont six ont transmis une offre. L'écart entre l'offre la plus avantageuse et la plus onéreuse était de CHF 11'400. Après avoir étudié les différentes soumissions sur la base de divers critères, le Conseil communal a opté pour l'offre de la société fiduciaire Muller Christe et Associés SA. Le coût triennal de la révision des comptes est fixé à un maximum de CHF 65'950 TTC, soit environ CHF 22'000 par an, ce qui correspond à une augmentation de 10% en comparaison du précédent mandat portant sur les années 2021-2023.

Le rapport a généré peu de débats. Néanmoins, les commissaires ont relevé les deux éléments suivants :

1. Il est dommageable que le Conseil communal n'ait pas désigné une société domiciliée sur le territoire communal, arguant simplement qu'il ne voulait pas désigner la même société vaudruzienne que lors de la période précédente, l'alternance des sociétés de révision permettant d'éviter tout doute de collusion. Ceci sans préciser si d'autres soumissionnaires étaient vaudruziens.

TH 709014 Page 4/39



2. Le manque de transparence sur les critères qui ont permis au Conseil communal de désigner la société citée ci-dessus, précisant simplement que les critères décisionnels relevaient du secret de fonction.

Néanmoins, le montant en jeu étant relativement faible et la loi exigeant que la Commune ait un réviseur, il a été accepté à l'unanimité des membres de la CGF. Ces derniers vous recommandent d'en faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Sans paraphraser, la soirée pouvant être longue, je me limiterai à préciser que le groupe PLR suivra unanimement avec confiance la recommandation de la Commune, la structure choisie apparaissant en effet qualitative et forte d'une expérience certaine. Il remercie chaleureusement le précédent organe de révision pour le travail fourni permettant au prochain d'appréhender avec qualité ce nouveau mandat. »

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) transmet la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance du rapport du Conseil communal avec intérêt et lui donne son entière confiance pour mandater la fiduciaire Muller Christe et Associés SA pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 2026. »

M. André Vallat (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

« Ce mandat est en principe donné pour trois ans et il peut être prolongé deux fois. La Commune a gardé le même mandataire pendant les six dernières années, ce dernier a donné bonne satisfaction, mais il est de bonne augure de changer régulièrement de mandataire pour le contrôle des comptes d'une collectivité publique, ceci pour des raisons de transparence et pour une question d'équité entre les acteurs locaux (tout le canton). Le groupe socialiste accepte le choix du Conseil communal et par conséquent acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 2026. »

- M. Yves Tanner (UDC) indique que l'UDC acceptera la proposition du Conseil communal.
- M. Roby Tschopp (CC) renonce à prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 2026 : accepté à l'unanimité.

#### 6. Plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

TH 709014 Page 5/39



« Quid de l'approvisionnement en eau. C'est l'eau qui arrive à notre domicile à chaque fois qu'elle est nécessaire pour tout usage domestique, mais également l'eau à disposition dans les hydrantes, en cas de feu notamment. Petit excursus, selon l'OMS 700 millions de personnes, soit 9% de la population mondiale, n'ont pas accès à l'eau. En outre, 5.8 milliards de personnes, soit 73% de la population mondiale, toujours selon l'OMS, n'ont pas accès à l'eau potable.

Pour ce qui nous concerne plus spécifiquement in casu, il s'agit de la concrétisation et de l'achèvement d'un travail de longue haleine. En termes d'année : 6, en termes de pages : 500.

Au niveau de la CGF, nous nous sommes plutôt penchés sur les aspects financiers de la problématique, laissons les aspects plus techniques et plus concrets à la commission ad hoc du développement durable.

Il s'agit d'un concept à trois niveaux. Nous pourrions dire, pour paraphraser un peu certaines actions de Elon Musk, d'une fusée à trois étages. En Suisse, on aime et on connait bien ça, le triple niveau, à savoir, Confédération, Canton et Commune.

En l'espèce, le premier étage est la vision tri décanale, soit le PGA, une vision donc sur trois décennies. C'est ce que l'on doit faire, ce que l'on devra entreprendre pour les trente prochaines années pour une dépenses totale et globale d'environ CHF 80 millions. C'est évidemment du factuel, c'est le gros salami.

Nous en arrivons au 2<sup>e</sup> étage qui est la vision à quintuple, sur cinq ans, le crédit-cadre. Le tout pour un montant de CHF 14 millions, donc à déduire du montant précité de CHF 80 millions, le tout à investir pour les cinq prochaines années. Autrement dit, pour reprendre la technique du salami, c'est une enveloppe financière globale de CHF 80 millions pour le salami total qui est ici réparti en tranche de crédit de cinq ans, soit six petits salamis.

Et pour finir, la vision annuelle, le budget annuel, un trentième du salami total. Quelques éléments pour finir, 33% de fuite et donc de perte d'eau dans 50% des tuyaux vieux et en fonte, lesquels représentent 106 km. Finalement, presque 4'000 compteurs d'eau dont déjà 1'500 remplacés.

En conclusion, la CGF a estimé qu'il est difficile de se prononcer contre un tel rapport attendu depuis fort longtemps. Les discussions doivent avoir lieu le cas échéant dans le cadre des crédits-cadres. Finalement, au niveau du vote, l'objet a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la CGF. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable (CDTD).

« La Commission du développement territorial et durable s'est réunie le 7 octobre dernier et a débattu du PGA ainsi que du crédit-cadre y relatif. Étant donné que les deux sujets sont liés, je me permettrai de traiter par un même rapport les points 6 et 7 de l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui.

TH 709014 Page 6/39



Tout d'abord, la Commission a salué la qualité des documents présentés et le gros travail réalisé. Les explications sont claires et convaincantes et les nombreuses questions des membres de la Commission ont trouvé des réponses précises et détaillées. La séance d'information qui a été organisée par le Conseil communal en collaboration avec Viteos, en complément du rapport et des nombreuses annexes publiées, est également à relever. Elle a permis d'apporter des éclairages et précisions supplémentaires aux personnes qui y ont assisté.

Sur la base de toutes les informations reçues, la Commission est convaincue de la nécessité de faire les investissements nécessaires et partage la volonté, avec le Conseil communal, de prendre aujourd'hui ses responsabilités et de ne pas laisser la charge d'un réseau d'eau vieillissant et en mauvais état à nos successeur·e·s. À l'heure où le changement climatique nous rappelle régulièrement les enjeux importants liés à l'eau - que ce soit pour des questions de pénurie en période de sécheresse ou au contraire, les défis liés aux risques d'inondations, comme nous en avons connues au Val-de-Ruz en juin 2019 – toutes les problématiques relatives à cet « or bleu » méritent toute notre attention et préoccupation.

Force est de constater que la commune a un réel problème avec son réseau d'eau qui connaît un taux de fuite deux fois plus élevé que la moyenne cantonale, comme cela nous a aussi été précisé lors de la séance d'information. La nécessité de réduire ce taux de fuite apparaît donc aujourd'hui comme une priorité absolue.

Plusieurs interrogations ont été évoquées pour creuser différentes pistes de réflexions :

- faudrait-il mettre davantage de moyens pour repérer les fuites ?
- est-ce que la Commune devrait reprendre davantage de lead dans ce dossier, plutôt que de donner mandat à Viteos ?
- est-ce que le crédit lié à l'eau devrait être sorti du frein à l'endettement, comme l'autoriserait la LFINEC?
- est-ce que les personnes privées sont suffisamment informées et encouragées à prendre des assurances pour les raccordements qui les concernent ?
- est-ce qu'on pourrait faire des optimisations en matière d'électricité, que ce soit par des panneaux photovoltaïques ou des microturbines par exemple ?
- est-ce que la vulnérabilité de certaines ressources principalement par rapport à des dangers agricoles est-elle suffisamment prise en compte ?

À toutes ces questions, le Conseil communal a réussi à nous convaincre que les options possibles étaient déjà mises en œuvre ou que si certaines de ces pistes avaient été écartées, c'était pour des raisons justifiées et pertinentes.

La question de la diminution des réservoirs a également été discutée. Elle apparaît en effet un peu contradictoire avec le manque d'eau apparent, en période de sécheresse notamment.

TH 709014 Page 7/39



Toutefois, cette décision fait sens – pour des raisons sanitaires et économiques – lorsqu'on considère que les coûts d'entretien des réservoirs ne sont pas négligeables et le fait que l'eau stagnante n'est plus propre à la consommation au bout de 2 à 3 jours seulement. Pour utiliser cette eau à d'autres fins, on se heurte à la même problématique que pour l'utilisation de l'eau de pluie dans des ménages individuels, il faudrait créer un réseau parallèle et cela coûterait évidemment très cher.

En résumé, la Commission remercie le Conseil communal et les équipes impliquées d'avoir élaboré ce PGA de qualité, qui s'avère être un outil très utile et très précieux pour la gestion d'une ressource indispensable pour notre population. La Commission soutient unanimement toutes les propositions présentées et accepte donc le rapport et le crédit-cadre y relatif avec conviction. Elle vous propose de faire de même. »

#### M. Christian Masini (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour cet important rapport, nous l'avons débattu lundi dernier. Plus de six ans de travail se trouvent dans nos dossiers de ce soir. Une énorme quantité de pages, de relevés, d'inventaires, de simulations, de recherches et de stratégies. Un rapport communal, un rapport technique très détaillé de l'ensemble du projet et huit annexes élaborés par les ingénieurs de Viteos SA.

La présentation du 30 septembre dernier de cet objet, en présence des deux ingénieurs et du conseiller communal en charge du dicastère de l'eau, nous a permis de nous rendre compte de la grandeur du chantier touchant les infrastructures souterraines pour la plupart, et les coûts y relatifs.

Nous parlons bien de l'approvisionnement en eau potable du Val-de-Ruz ainsi que la défense incendie pour notre population, responsabilités que nous devrons prendre tôt ou tard pour les générations futures, assurer un approvisionnement en eau suffisant et d'une qualité irréprochable.

Sans obligation supérieure, le Val-de-Ruz sera l'une des premières communes à se doter d'un PGA complet pour son territoire urbanisé. Il a été validé par le service cantonal de l'énergie et de l'environnement (SENE) :

- commencer par faire un état des lieux et reprendre toutes les infrastructures de 15 anciennes communes, avec pour chacune d'elles, des spécificités propres. Certaines plus avancées que d'autres, et les interconnecter entre elles avec des conduites d'alimentation et de distribution âgées de plus de 50 ans pour la moitié de celles-ci, des matériaux tels que la fonte grise (45%) voire même de l'éternit (4%) qui nous fait perdre annuellement un tiers d'eau stockée et traitée, prête à être consommée, est l'un des défis ;
- mettre en place un calcul de consommation journalier afin de déterminer le nombre de réservoirs nécessaires. En éviter un nombre surnuméraire. Eliminer les plus anciens qui demandent un entretien coûteux. Remettre en service les captages abandonnés avec un potentiel intéressant;

TH 709014 Page 8/39



- trouver une solution pour le village du Pâquier actuellement desservi par le SECH, avec des capacités de livraison limitée, ou par le transport routier en période d'étiage pour alimenter son réservoir. En 2022, 300 livraisons ont été nécessaires. Non connecté au reste du Val-de-Ruz, une conduite pourrait éventuellement y voir le jour ? Voilà un autre défi.

Aux Vieux Prés, 200 habitants sont alimentés par leurs propres sources. Il y a 30 ans, était mis en activité le SIVAMO, conduite d'eau de secours prenant sa source dans le lac de Neuchâtel, traversant notre vallée pour rejoindre les Montagnes neuchâteloises jusqu'aux Brenets. Profitant du perçage du tunnel sous La Vue-des-Alpes, cette liaison lors de l'étiage nous a apporté et nous apportera encore cette sécurité d'approvisionnement en eau et d'éviter des mesures peu agréables en matière de restriction d'eau.

Le PGA présenté ce soir est composé d'une feuille de route, ou fil rouge, pour la totalité du projet. Il sera compliqué de le modifier. Il se compose d'un échéancier en trois parties (court terme 0-10ans, moyen terme 10-20 ans et long terme 20-30 ans). Nous espérons que le premier échéancier de planification qui compte 71 mesures, nous confirmera que nous nous dirigeons sur le bon chemin, surtout en lien avec la perte récurrente d'eau. Cette vision à 30 ans et les matériaux utilisés, modernes et techniquement fiables, peuvent nous laisser espérer une durée de vie pas comparable à celle que nous ont laissé nos prédécesseurs. L'avenir le confirmera, ou pas.

Concernant la défense incendie, si la couverture spatiale de nos 574 hydrantes est bonne, deux hydrantes sur trois n'ont pas assez de pression ou de débit dans les zones à risques. Nous devrons également satisfaire les exigences actuelles édictées par l'ECAP. Je ne vais pas m'attarder sur les différents chiffres évoqués dans les rapport et annexes, les plus importants se trouvent en page 6 de celui-ci. Le dossier technique et les divers documents en apportent d'autres. La synthèse des coûts pour les trois mesures fait apparaître une dépense d'environ CHF 82 millions HT. La partie financière sera abordée au point suivant de l'ordre du jour relative à une première demande d'un crédit-cadre sur cinq ans.

Notre groupe acceptera les différents rapports présentés ce soir et réédite les remerciements aux personnes impliquées. »

#### M. Yves Tanner (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Le présent rapport a retenu toute l'attention de notre parti. Il faut tout d'abord commencer par le début, à noter que beaucoup d'anciennes communes vaudruziennes n'ont que peu investi dans les infrastructures des conduites d'eau, alors que bon nombre de constructions sont venues agrandir ces villages depuis les années 1970. Ceci est bien entendu dommage, car l'on devra rattraper ce retard qui va nous coûter des millions de francs.

Il faudra tout d'abord changer nos vieilles conduites en fonte grise par de la fonte ductile plus résistante pour abaisser les pertes d'eau d'un tiers pour commencer, et économiser CHF 150'000 annuellement concernant les réparations d'urgence sachant qu'une réparation coûte entre CHF 5'000 et CHF 8'000.

TH 709014 Page 9/39



L'idéal serait de ne plus construire de nouvelles maisons ces prochaines années, pour avoir plus de moyens pour compenser les pertes, puisque toute nouvelle construction nécessite une alimentation en eau que notre Commune doit fournir, et qui ne peut pas être investi dans les réparations. Il faudra également investir environ CHF 2.7 millions par année pour l'entretien de notre réseau d'eau.

Au final, notre parti acceptera cet arrêté relatif à l'adoption du plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA). »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de ce rapport de qualité sur le PGA qui constitue un outil utile et précieux. Nous partageons le sentiment que ce dossier est important et prioritaire et notre groupe acceptera donc à l'unanimité le rapport et le crédit financier qui l'accompagne. Nous avons toutefois certaines interrogations sur l'augmentation importante des coûts d'exploitations pour Viteos et souhaiterions que le Conseil communal soit vigilant à cet égard. Par ailleurs, le parti socialiste continuera de suivre avec attention la répartition des coûts liés à l'approvisionnement en eau. Nous pensons en effet que l'accent devra être mis sur la consommation plutôt que sur les taxes de base, afin de favoriser les comportements écoresponsables dans l'utilisation de l'eau, dont les enjeux s'accentueront encore à l'avenir avec le réchauffement climatique. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Notre groupe tient relever l'excellente qualité du rapport qui nous est présenté ainsi qu'aux nombreuses et intéressantes annexes fournies.

Pas besoin de nombreux discours pour comprendre l'importance vitale de notre approvisionnement en eau. Ce plan général est donc essentiel à la Commune et à ses habitants qui doivent pouvoir compter sur un réseau sûr pour leur consommation quotidienne.

Notre groupe a déjà eu, à de nombreuses reprises, l'occasion de s'alarmer sur l'état de notre réseau de distribution dont on apprend, année après année, à la lecture des rapports annuels de Viteos, que des pertes alarmantes montrent la vétusté. Nous nous sommes aussi alarmés régulièrement sur l'état de nos sources, dont une partie, certes faible, mais quand-même significative, est impropre à la consommation à cause de résidus agrochimiques.

Concernant les fuites importantes et récurrentes, notre groupe regrette que des stratégies plus complètes ne soient pas mises en place pour en comprendre plus précisément les causes. Est-ce que le changement préventif ou dans l'urgence de conduites suffira à réduire durablement les pertes ? Est-ce que les conduites sur le domaine privé, avant compteur, sont suffisamment contrôlées ? Est-ce que les privés sont suffisamment informés sur les moyens qu'ils auraient, s'ils en ont, pour détecter leurs propres fuites ? Est-ce que les nouveaux compteurs peuvent déceler une consommation inhabituelle et permanente ? Sinon, Viteos pourrait-il mettre à disposition temporairement des appareils de mesure plus pointus ?

TH 709014 Page 10/39



Notre réseau d'eau consomme également beaucoup d'énergie. Tout comme la Commission du développement territorial et durable, nous souhaitons que l'auto approvisionnement en énergie renouvelable, en particulier photovoltaïque, soit optimisé. Nous ajoutons que le pompage devrait être optimisé pour favoriser l'auto consommation par du pompage différé.

Vu les pertes en eau alarmantes montrant l'état de vétusté de notre réseau, notre groupe acceptera le rapport à l'unanimité. Certains se demandent même si les travaux ne devraient pas être planifiés sur une période plus courte vu l'urgence.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les capacités financières et d'investissement de la Commune tout à l'heure. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour les questions et interventions dans ce dossier éminemment important et stratégique.

Plusieurs années ont été nécessaires pour développer le plan général d'approvisionnement en eau qui vous est soumis ce soir. À la demande du canton, il a été complété par une analyse hydrologique poussée sur l'ensemble du territoire communal. Nous avons ainsi sous la main un document, avec ses annexes, très précieux. Il a été récemment salué par les mêmes services de l'État et par l'ECAP.

Je ne vais pas revenir sur son contenu, mais je vais tenter d'apporter quelques compléments aux interventions qui ont été les vôtres ce soir.

Concernant le coût d'exploitation de Viteos qui ne concerne pas les investissements, mais l'exploitation en elle-même, le Conseil communal est attentif à ces éléments, sachant qu'il y a peu d'entreprises sur le marché pour faire ce travail.

Concernant les sources, j'aimerais relever ici que nous n'avons pas seulement des enjeux agricoles, mais également des enjeux d'urbanisation. Nous avons des conduites d'eaux usées qui peuvent contaminer aussi les sources. C'est un enjeu global sur lequel nous devons faire face.

Sur l'ensemble du réseau, nous avons 97 km de conduites de branchement qui appartiennent à des propriétaires d'immeubles. Nous n'allons pas attendre que ces propriétaires mettent en place un suivi. Ce suivi est assuré dans le cadre de l'exploitation du réseau d'eau potable par la Commune via Viteos. Par conséquent, si nous découvrons des problématiques, nous en parlons avec les propriétaires et à ce jour, nous avons toujours trouvé des solutions.

Avec ces éléments, le Conseil communal vous enjoint d'approuver ce PGA portant sur une vision à 30 ans. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à l'adoption du plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA) : accepté à l'unanimité.

TH 709014 Page 11/39



7. Demande d'un crédit-cadre de CHF 14'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures du PGA

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« C'est le 2<sup>e</sup> étage de la fusée, on peut relever les éléments suivants : le passage d'un crédit-cadre de quatre à cinq ans, lequel permet une répartition simple mais régulière, homogène et cohérente des coûts que le PGA établit sur trente ans. Les montants annuels ont un impact important, tant sur les autres investissements à cause du frein à l'endettement, que sur le prix de l'eau qui devra être adapté à terme. Le PGA achevé peut-être sera-t-il envisageable si, et seulement si, le poste relatif à l'eau de boisson devrait permettre de dégager un excédent de revenu et donc d'alimenter à nouveau le fonds idoine.

Finalement, les études réalisées par les communes d'avant la fusion ont été prises en compte dans les analyses, ce qui avait déjà été le cas lors de la création du multi rues en 2011. Au niveau du vote, l'objet a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la CGF. »

#### M. Christian Masini (PLR) fait lecture du rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a débattu de cette demande relative à un crédit-cadre lundi dernier et en remercie les auteurs. Les différents rapports et annexes développés lors du point précédent de l'ordre du jour de ce soir nous amènent directement et concrètement à la mise en œuvre d'un plan financier pour la suite de ce projet.

Nous avons déjà accordé en 2020 un montant sur quatre ans en lien avec le budget d'investissement, afin de maintenir à niveau et exploiter ces installations et réseau. CHF 6'780'000 HT avait été validé par le Conseil général. Après ces quatre années, le taux de réalisation pour la fin de celle-ci devrait atteindre CHF 6'000'000 HT soit 86% du montant voté.

La volonté première de cette demande est de poursuivre le maintien du réseau d'eau potable pour conserver sa valeur et surtout de faire un effort supplémentaire pour son amélioration. Le montant plafond du crédit-cadre demandé ce soir s'élève à CHF 14'000'000 HT sur cinq ans 2025-2029. Passer de quatre ans à 5 ans permettra une synchronisation avec le crédit-cadre de l'assainissement. L'intention de planifier les investissements sur une durée de 30 ans est une cible, celle-ci devra faire l'objet d'une réflexion tous les cinq ans. Un lissage sur une durée de plus de 30 ans pourrait-être envisagée.

L'expérience et l'engagement du dernier crédit de 2020 montre un bilan réjouissant et confirme notre choix et la confiance que nous donnons à notre Exécutif. Le tableau des principales réalisations se trouve en page cinq du rapport. Les mesures futures de l'investissement du PGA ne se feront pas sans douleurs. Il faudra sérieusement commencer à définir où les dépenses seront le plus profitables pour notre population. Le poste de l'eau touche tous les citoyennes et citoyens de notre commune d'aujourd'hui et de demain, mis à part les 200 habitants qui sont alimentés par leurs propres sources. À l'avenir, de nouvelles dépenses devront nous amener à une réflexion plus responsable et constructive. Un choix devra être fait.

TH 709014 Page 12/39



L'autofinancement des charges de fonctionnement devra passer par un ajustement du prix de l'eau. C'est inévitable, la réserve étant proche du zéro. Le tableau 4 du rapport montre bien les charges annuelles au compte d'exploitation, mais ne précise pas l'accumulation de celles-ci. Les conséquences financières, après ce premier crédit-cadre 2025-2029, s'élèveront à CHF 241'100 HT par année, subventions déduites.

Les différents gros projets à venir continueront à augmenter les charges d'investissement et de fonctionnement. Dans un temps relativement proche, nous pensons au collège du Lynx, à la piscine d'Engollon et au terrain de football des Geneveys-sur-Coffrane, à la déchèterie unique, à la réfection d'Épervier 6, La Vue-des-Alpes, la gare de Cernier, l'assainissement énergétique de nos bâtiments, le CAD des Geneveys-sur-Coffrane, vraisemblablement la future arrivée du projet éolien de Mont-Perreux, les mesures PGEE Seyon amont et aval, la STEP des Quarres et cette liste n'est de loin pas exhaustive.

La Commission financière et celle du développement territoriale et durable ont validé positivement cette demande. L'importance de l'approvisionnement en eau potable amène le PLR à accepter cette demande de crédit-cadre 2025-2029 et demande au Conseil communal une gestion rigoureuse des montants accordés. »

M. Simon Monnard (PVL) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral accepte la demande de crédit-cadre de CHF 14'000'000 sur cinq ans, pour la mise en œuvre des mesures du plan général d'approvisionnement en eau. Ayant accepté le PGA et reconnu la nécessité d'effectuer les investissements pour l'entretien et le développement du réseau d'eau potable communal, nous ne remettons pas en question le crédit-cadre demandé, pour la première tranche de mise en œuvre de ce plan.

Nous avons bien compris que ce crédit-cadre fixe un montant plafond. D'une part, pour que les dépenses puissent être effectuées, le compte des eaux devra être équilibré, et d'autre part, selon les règles actuelles, les crédits concernés seront soumis au frein à l'endettement lors de l'établissement du budget annuel. Cela signifie que même si les dépenses concernées devront être financées par les taxes perçues pour l'eau potable, elles pourront être freinées par des arbitrages à faire lors de l'établissement du budget annuel, avec notamment le risque de continuer à prendre du retard pour l'entretien du réseau d'eau potable.

Le groupe Verts-Vert'libéral pose donc la question suivante : serait-il pertinent d'extraire les comptes autoporteurs du mécanisme d'autofinancement, et donc du frein à l'endettement ? Les taxes perçues pour l'eau pourraient ainsi être dépensées pour l'eau, sans interférence comptable avec d'autres dépenses qui doivent, elles, être financées par l'impôt. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

« Comme pour la commission, j'ai fait un rapport pour les deux objets qui sont intimement liés, donc on s'est déjà exprimé à ce sujet. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit-cadre. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique la position du groupe UDC.

TH 709014 Page 13/39



« Au nom de l'UDC, je vous dis à quel point la problématique d'approvisionnement en eau est sensible. En 12 ans de projets d'infrastructures à travers la Suisse romande, c'est la première fois en 2024 que j'ai été confronté à un manque d'approvisionnement en eau, pas au point de le mettre en péril, mais quand-même, un projet d'infrastructure à plusieurs dizaines de millions de francs. Quand je vois les projets qui nous attendent, c'est clair que le jour où on devrait manquer d'eau, il faudra bien garder à l'esprit que ça pourrait mettre en péril le bon développement et la bonne concrétisation de tous nos futurs projets. »

#### M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour l'entrée en matière positive dans ce dossier. Je tiens à relever le travail conséquent apporté par notre mandataire Viteos, pour la réalisation des investissements dans le domaine de l'eau potable. Pour ces quatre dernières années, un taux de réalisation de 86% a pu être atteint. Dans le domaine public, nous en sommes généralement entre 60 et 80%.

Pour l'avenir, sachant que le crédit-cadre est une autorisation de dépense sur cinq ans, il s'agira de dégager les moyens financiers année après année lors de l'établissement des budgets d'investissement. Nous en reparlerons lors de la prochaine séance du Conseil général. À ce titre, il conviendra de tenir compte de deux éléments : le frein à l'endettement et le prix de l'eau potable.

À la question qui nous a été posée de sortir les comptes autofinancés du frein à l'endettement, nous allons étudier ce sujet durant l'année 2025 et venir avec une réponse clarifiée sur le sujet au plus tard en fin d'année 2025 (pour le budget 2026). Cela demande passablement de réflexion, sachant que changer le mode de calcul, c'est un engagement sur 20 ans. On ne va donc pas le faire sans avoir étudier le sujet de manière approfondie.

Dans l'immédiat, le Conseil communal vous enjoint d'approuver le crédit-cadre qui vous est soumis. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 14'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029), pour la mise en œuvre des mesures du PGA : accepté à l'unanimité.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 10'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures des PGEE Seyon amont et aval et l'entretien de la STEP des Quarres

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Nous arrivons au 3<sup>e</sup> étage de la fusée et pas des moindres, la qualité et les conduites d'évacuation est pire que celle des conduites d'approvisionnement. Au contraire de l'eau potable, le chapitre de l'épuration est largement bénéficiaire et il reste un montant de quelque CHF4 millions dans le fonds d'épuration des eaux.

TH 709014 Page 14/39



Par ailleurs, la problématique de l'infiltration des eaux, faut-il rappeler que pour chaque demande de permis de construire, la Commune demande si l'infiltration peut être réalisée in situ. C'est parfois possible, mais régulièrement le terrain n'est que peu propice à cela.

Le Conseil communal nous avait également expliqué, lors de la CGF, que sur les seize mesures d'urgence, six avaient été réalisées, la raison étant les inondations de 2019, lesquelles avaient retardé toute la mise en œuvre du programme.

Concernant les fuites du réseau d'épuration, cela n'en est finalement pas vraiment, en réalité il s'agit de conduites séparées collectées à des conduites unitaires, toutes les anciennes communes n'ayant pas réalisé la mise totale de leur réseau en séparatif.

Finalement, la CGF vous recommande à l'unanimité l'approbation de cet objet. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de développement territorial et durable (CDTD).

« Le rapport du Conseil communal concernant le Plan général d'évacuation des eaux ou PGEE Seyon amont et le futur PGEE Seyon aval, décrit les mesures qui sont souhaitées à l'avenir pour le traitement des eaux usées de la Commune. Ce rapport et le crédit-cadre est une réponse au postulat accepté par notre Autorité en décembre de l'année passée qui demandait une mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon amont.

Les commissaires ont manifesté leur satisfaction de voir que les choses sont désormais enfin prises en main et que la stratégie devient claire. Le rapport a été considéré comme très complet. Les commissaires ont été satisfaits des réponses qui ont été données par le Conseil communal, concernant, en autres, les cas de travaux sur des parcelles privées alors qu'aucune servitude n'avait été conclue par le passé et qui ont été finalement à la charge de la Commune.

Le Conseil communal a également mis en garde la Commission sur la fragilité du service qui ne tient que sur le responsable de la STEP, avec le concours de son chef de service. En effet, si celui-ci quitte la Commune ou tombe malade, le service ne tourne plus à satisfaction. Il conviendra donc à l'avenir qu'une personne de terrain puisse appuyer le responsable. Le rapport a finalement été adopté à l'unanimité; tout comme le classement du postulat. »

#### M. Christophe Peter (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Lors de notre récente séance de préparation, le groupe PLR a eu l'occasion d'examiner en profondeur la proposition de crédit-cadre s'élevant à CHF 10'000'000 HT envisagé pour la période de 2025 à 2029.

Ce financement est crucial pour garantir la préservation de la valeur de la STEP des Quarres, tout en permettant la mise en œuvre des différentes mesures prévues par les PGEE Seyon amont et aval.

Il est d'une importance capitale que nous assurions une évacuation efficace et intelligente des eaux usées. Cela implique d'éviter une surcharge de nos infrastructures d'épuration, tout en minimisant la quantité d'eau claire qui entre dans le système.

TH 709014 Page 15/39



L'objectif est de restituer cette eau à la nature de manière rapide et écologique. Pour y parvenir, il est primordial de disposer d'installations modernes, d'investir dans leur amélioration continue et de veiller à ce qu'elles soient toujours à un niveau opérationnel adéquat pour le traitement de nos eaux usées.

La Commune travaille sans relâche dans ce sens. Un exemple récent en est l'inauguration, il y a quelques semaines, d'une nouvelle installation dédiée au traitement des micropolluants, qui témoigne de notre engagement envers des pratiques durables.

Dans cette optique, le groupe PLR se déclare favorable à la demande de crédit-cadre de CHF 10'000'000 sur cinq ans, et il soutiendra également le classement du postulat qui y est associé, afin de continuer à avancer collectivement vers une gestion optimale de notre réseau d'évacuation des eaux et de ses installations. »

#### M. Laurent Oppliger (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le 5 novembre 2018, notre Conseil validait le PGEE Seyon amont. Ce plan aujourd'hui en vigueur se compose de 110 pages de rapports techniques accompagné de 50 annexes, dédiées à l'évacuation et au traitement des eaux. Le PGEE Seyon aval permettra de compléter la carte du Val-de-Ruz en la matière. Le Conseil Communal aura alors toutes les cartes en main pour mener une politique active en matière de traitement des eaux, ce que notre groupe salue bien évidemment.

En ce qui concerne les dépenses envisagées dans ce crédit-cadre, notre groupe se réjouit que la mise en œuvre des mesures déclarées urgentes en 2018 pour le PGEE Seyon amont soient enfin planifiées, comme le demandait notre postulat accepté le 16 décembre 2023, et dont nous accepterons le classement. Dans l'attente du PGEE Seyon aval, notre groupe est conscient que des mesures urgentes sont nécessaires et salue leur prochaine réalisation.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'entretien de la STEP des Quarres ne doit pas être négligé, surtout lorsque l'on considère que les effluents de la STEP constituent, à certains moments de l'année, la principale source du Seyon. Les dépenses envisagées dans ce cadre sont donc tout à fait justifiées pour notre groupe.

Pour terminer, nous profitons de la parole qui nous est donnée pour enjoindre le Conseil communal à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de limiter au maximum le débit des eaux claires, par exemple en incitant les propriétaires à recourir à l'infiltration des eaux dans les sols partout où cela est possible, et surtout à limiter au maximum l'étendue des surfaces imperméables, où qu'elles se situent.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que tous les dicastères, pour la qualité du rapport qui nous est présenté et accepterons la demande de crédit qui nous est proposée. »

Mme Christiane Broggini-Vuillème (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

TH 709014 Page 16/39



« Le parti socialiste salue le fait que l'on prend soin des infrastructures importantes par cette mesure et remercie le Conseil communal pour ce rapport. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) confirme ce qui a été dit précédemment.

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour l'entrée en matière très positive dans ce dossier. Cela fait des années que le dicastère des eaux se bat pour obtenir une mise à niveau des budgets, ou pour le moins, du crédit-cadre, afin de réaliser les travaux nécessaires d'entretien des 223 km de canalisations d'eaux claires, mixtes ou usées de notre commune. Le fonds de réserve qui y est lié étant suffisamment doté, il s'agira d'engager les ressources nécessaires, dans un premier temps via les mandataires externes, puis à l'interne.

J'aimerais relever ici la situation particulièrement délicate du bassin versant « Seyon aval » où de gros débits d'eaux claires partent à la STEP de Neuchâtel. Le PGEE, prévu de vous être présenté courant 2025, nous en dira beaucoup plus.

Dans l'immédiat, le Conseil communal vous enjoint d'approuver le crédit-cadre qui vous est soumis et de classer le postulat y relatif. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 10'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures des PGEE Seyon amont & aval et l'entretien de la STEP des Quarres : accepté à l'unanimité.

8.1. Classement du postulat PO23.007 « Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon Amont »

Vote du classement du postulat PO23.007 « Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon Amont » : accepté à l'unanimité.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances s'est saisie en date du 3 octobre du rapport du Conseil communal concernant la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson, et de la demande liée d'un crédit d'engagement de CHF 370'000.

TH 709014 Page 17/39



Ce crédit concerne uniquement des éléments annexes à la réfection de cette chaussée qui est cantonale, à savoir des changements de canalisations qui ne fonctionnent pas à satisfaction, la réfection d'un trottoir ainsi que la participation aux aménagements de mobilité douce. À noter que les travaux menés par le Canton ont déjà débuté côté Dombresson, où la Commune ne prévoit pas d'interventions.

Il a été relevé en commission que dans ce type de chantiers, les coûts relatifs à des canalisations ne sont pas intégrés aux crédits-cadres, comme celui que nous venons d'approuver, pour des questions de transparence. Le Conseil communal a également informé les membres de la Commission que la mise aux normes du carrefour de Saint-Martin en direction de Savagnier est entièrement à charge du Canton, bien que cet aménagement soit détaillé dans le rapport communal.

La piste de mobilité douce, quant à elle, fait partie du Plan directeur cantonal de mobilité cyclable et son entretien sera assuré par la Commune. Les arbres, plantés en 2008, seront déplacés à un endroit encore non-défini et remplacés par des arbres d'autres essences mieux adaptées au secteur.

La CGF a préavisé favorablement ce crédit d'engagement à l'unanimité des membres présents. »

#### M. Yves Tanner (UDC) transmet la position de l'UDC.

« Le rapport au Conseil général a retenu toute notre attention. Il est à relever l'emprise sur les terres agricoles qui n'est pas des moindres, et est à prendre au sérieux, car bon nombre de m² de terres agricoles disparaissent chaque jour.

La création d'une piste cyclable et d'un trottoir est bien venue pour la mobilité douce. La mise aux normes de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires est bien entendu à faire également. Le groupe UDC acceptera ce crédit d'engagement à l'unanimité. »

#### Mme Laurence Veya (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le dossier qui nous est présenté touche la demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 destiné à la réfection de la route entre Dombresson et Chézard-Saint-Martin.

Les travaux d'une durée de 18 mois viennent de commencer. Ils ont été initiés et priorisés par le Canton dans la mesure où l'état de la chaussée, rénovée dans les années 1990, ne répond plus aux critères de sécurité pour l'ensemble des usagers. De son côté, la Commune souhaite profiter de cette occasion pour effectuer les différents travaux qui entrent dans son périmètre sur ce tronçon, en précisant toutefois que la canalisation de l'eau potable n'est pas touchée, car elle est en bon état.

Notre groupe va soutenir ce crédit d'engagement à l'unanimité dans la mesure où ces travaux sont nécessaires, et qu'ils s'inscrivent dans une cohérence avec ce qui a été réalisé jusqu'ici entre Fontainemelon et Villiers.

TH 709014 Page 18/39



Ils permettent également de corriger la trop faible pente des canalisations actuelles, cause d'une évacuation des eaux aujourd'hui problématique, et d'avancer dans l'aménagement des structures de mobilité douce de la commune tant pour les piétons que pour les cyclistes.

Nous relevons enfin que la réalisation des travaux en collaboration avec le service des ponts et chaussées (SPCH) permet de tabler sur une économie de l'ordre de CHF 100'000, dans un contexte où il ne serait pas possible non plus de rouvrir la route cantonale en question durant les sept prochaines années. C'est soit maintenant ou beaucoup plus tard, donc maintenant. »

Mme Christiane Broggini-Vuillème (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste soutient ce crédit et salue le fait que l'on peut profiter du chantier en bénéficiant des infrastructures en place, ce qui coûtera moins cher à la Commune. Le groupe socialiste soutient ce projet et nous l'accepterons à l'unanimité. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance avec attention et satisfaction du rapport sur la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson. Premièrement, profiter des travaux engagés par le Canton pour effectuer un certain nombre d'aménagements est quasiment systématiquement une bonne idée, nous saluons donc ce principe.

Dans le cas présent, les mesures proposées nous paraissent globalement pertinentes. Ensuite, nous souhaitons communiquer notre soulagement. En effet, cette route de liaison importante entre deux localités demeure encore aujourd'hui dangereuse pour les usagers de la mobilité douce. En conséquence, la mise en place d'un trottoir et d'une piste de mobilité douce nous réjouit, tant pour ces questions sécuritaires que pour l'incitation que ces installations permettront, nous l'espérons, de susciter. Pour le reste, notre groupe, qui va donc accepter ce rapport, souhaiterait néanmoins poser quelques questions au sujet du financement de certains aspects des travaux. Qui va payer pour la sécurisation du carrefour direction Cernier, se trouvant à l'intersection entre deux routes cantonales, la logique voudrait que le Canton s'en charge. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce n'est pas le cas. Même question pour le déplacement des arbres, qui paie le déplacement ? Leur premier emplacement inadéquat est-il imputable à une entité ayant pris une décision erronée qui serait susceptible de payer cette réparation ? En espérant avoir quelques éclaircissements. »

#### M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour l'entrée en matière positive de ce dossier. Les travaux de réfection de la route Dombresson – Chézard-Saint-Martin ont récemment débuté pour la partie cantonale. Il s'agit donc de savoir si la Commune se joint à ce chantier sachant qu'une intervention dans les sept ans n'est possible qu'à la condition de refaire l'entier de la chaussée sur env. 150m. Ne rien faire pour les conduites d'eaux claires et usées, c'est prendre le risque de devoir payer plus de CHF 100'000 en plus que les travaux prévus.

Concernant les questions posées, au sujet de la sécurisation du carrefour, je n'ai pas l'impression que le rapport dit que c'est la Commune qui le prend en charge, c'est bien le Canton qui s'en occupe.

TH 709014 Page 19/39



La Commune s'occupe du trottoir, des canalisations et de certains aspects de mobilité douce qui sont de toute façon à notre charge. Il faut savoir qu'au niveau des routes, la bande de roulement est à charge du Canton, les bordures sont à charge pour moitié canton/commune, les trottoirs sont entièrement à charge de la Commune. Par contre, la piste de mobilité douce est prise en charge par le Canton.

En ce qui concerne l'allée d'arbres. Il y a plus de vingt ans en arrière que ces arbres ont été plantés par des gens qui ont pensé bien faire : mettre la priorité sur la préservation de la nature avant la sécurisation des usagers le long de cette route. Maintenant la sécurisation est priorisée, le Canton a trouvé une solution avec un propriétaire privé pour déterminer le lieu d'implantation : à Sous-le-Mont, le long d'une route de campagne. Tous les arbres seront remplacés par une nouvelle allée d'arbres située plus en contrebas, pour permettre de laisser passer les vélos et les piétons. Ces éléments sont pris en charge par le Canton dans le cadre de ce projet.

J'aimerais juste relever une chose, vu que vous êtes allés dans le détail. Sous ces arbres, il y a une conduite principale de gaz qui passe et je m'étonne encore aujourd'hui qu'on n'ait pas réfléchi à l'époque, à ce genre de chose.

Le Conseil communal vous invite donc à soutenir la présente demande de crédit qui permet de finaliser la traversée des routes depuis Villiers jusqu'aux Hauts-Geneveys en incluant la mobilité douce. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson : accepté à l'unanimité.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029)

**Mme Claudine Geiser (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Evologia est un pôle important pour la région, offrant un large éventail d'activités culturelles, touristiques et éducatives. Notre Commune bénéficie d'une visibilité et d'une dynamique économique grâce au site.

Le partenariat actuel avec le Canton arrivant à échéance, une nouvelle convention est proposée afin d'assurer la pérennité d'Evologia. La Commune est invitée à contribuer à hauteur de CHF 500'000 sur cinq ans, soit CHF 100'000 par an. En contrepartie, elle conservera l'accès à La Grange aux Concerts pendant 30 jours, permettant ainsi l'organisation d'événements locaux. Elle disposera d'un siège dans le groupe dédié à la gouvernance d'Evologia et participera donc aux décisions stratégiques concernant le site, notamment en lien avec l'arrivée du RER.

TH 709014 Page 20/39



Si la Commission reconnait l'importance d'Evologia pour notre région et approuve la demande de crédit, certaines interrogations ont été soulevées. Des membres s'inquiètent d'un éventuel transfert de charges de l'État vers la Commune et de la pérennité d'un site dont le financement repose en grande partie sur des subventions publiques et privées. Le projet « La Chaux-de-Fonds capitale culturelle suisse », en 2027, préoccupe également les commissaires, par le possible captage du soutien financier en faveur de cet événement.

Pour la plupart d'entre nous, il est essentiel de préserver cet espace culturel qui est un véritable atout pour notre région et qu'un soutien financier est nécessaire pour garantir son avenir. En conclusion, la Commission de gestion et des finances accepte la demande de crédit par sept voix pour et deux abstentions. »

M. Christophe Peter (PLR) donne lecture du rapport de la Commission sports-loisirs-culture (CSLC).

« En date du 9 septembre 2024, la Commission sports-loisirs-culture s'est réunie à Cernier afin de débattre du crédit d'engagement de CHF 500'000, réparti sur cinq ans (2025-2029), destiné à La Grange aux concerts.

Les membres de la Commission ont débattu tant sur la forme que sur le fond de ce crédit. Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal du 14 août dernier, ils ont notamment discuté du bien-fondé de l'octroi d'un crédit de soutien pour un site qui appartient exclusivement à l'État de Neuchâtel, et ce malgré l'octroi d'un crédit de CHF 369'000 en 2015, pour l'assainissement de La Grange aux Concerts, qui garantit notamment son usage propre pendant 30 jours par an, jusqu'en 2025.

Le débat s'est vite orienté sur le fond. Le site d'Evologia, et tout particulièrement La Grange aux Concerts, fait partie intégrante du patrimoine du Val de Ruz, malgré le fait que ce site appartienne à l'État de Neuchâtel. Comme le décrit très bien le rapport du Conseil communal, ce site jouit d'un rayonnement culturel, de formation et touristique, ainsi que de locaux de qualité. Cela sans participation financière, à l'exception de la contribution à la rénovation de La Grange en 2015.

Il est vrai que le financement de l'État de Neuchâtel est très conséquent annuellement. Il est également vrai que la Commune en profite largement et sans trop de frais. Une subvention annuelle permettrait à la Commune non seulement de soutenir la culture, mais également d'avoir un siège dans la gouvernance d'Evologia, ce qui nous semble primordial pour la pérennité du site à long terme. Notamment, l'arrivée du RER à Cernier autour de 2035, ne manquera pas de faire entrer le site d'Evologia dans une autre dimension d'un point de vue touristique et culturel. La gratuité de La Grange aux Concerts pendant 30 jours par an à l'usage de la Commune serait également reconduite.

Après avoir évalué les tenants et aboutissants, la Commission a accepté à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 500'000 sur cinq ans (2025-2029) pour La Grange aux Concerts et invite le Conseil général à en faire de même. »

TH 709014 Page 21/39



#### M. Raphaël Emourgeon (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a bien pris note du rapport relatif à cette demande. Il relève toutefois un doux mélange entre, d'une part, le site d'Evologia dans sa globalité, et d'autre part, la Grange aux Concerts qui est précisément concernée par l'arrêté soumis.

Le Canton, propriétaire du site d'Evologia, y investit annuellement CHF 1.3 million et sollicite une contribution communale à hauteur de CHF 100'000 par an, pour les cinq prochaines années. En contrepartie, la Commune disposera comme aujourd'hui de 30 jours de gratuité de La Grange aux Concerts par an, mais également d'un siège dans le groupe dédié à la gouvernance d'Evologia.

La Grange aux Concerts, qui a été assainie ces dernières années, est devenue une salle de concert moderne et confortable, dotée d'un équipement technique de pointe. Celle-ci, au travers de manifestations comme les Jardins musicaux, attire régulièrement des visiteurs extérieurs à la commune et contribue à renforcer la visibilité culturelle de Val-de-Ruz.

Les 30 jours de location offerts permettent à la Commune de soutenir les sociétés locales en leur mettant cet écrin qu'est La Grange aux Concerts à disposition, à des conditions avantageuses. Quant au siège dans le groupe dédié à la gouvernance du site d'Evologia, nous souhaitons qu'il offre un réel pouvoir d'influence sur les activités du site et ne soit pas un prétexte à une implication financière accrue de la Commune.

Enfin nous espérons ne pas ouvrir la boite de pandore et que cette demande de subvention de La Grange aux Concerts de la part du Canton n'en entrainera pas d'autres. Vous l'aurez compris, les membres de notre groupe sont partagés tant sur le fond que sur la forme de cette demande, et chacun exprimera son choix à l'occasion de son vote. »

Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal pour son rapport qui a reçu bon accueil dans notre groupe. Nous sommes ravis de l'apport culturel qu'Evologia offre à notre belle commune qui en manque tant. Nous tenons à saluer la présence de ce lieu unique dans notre territoire, tout en rappelant que la culture est un domaine sous développé possédant pourtant un potentiel certain. L'importance et le rayonnement d'Evologia vont encore s'accroître lorsque la ligne directe entre La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel et la gare de Cernier seront créés. Dans ce sens, il est utile et important que la Commune s'engage pour le développement de ce site au côté du Canton. Le groupe Verts-Vert'libéral soutient donc la demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts, tout en soulevant quelques questions.

- Comment les jours offerts à la Commune pour l'utilisation de la grange sont-ils actuellement utilisés et répartis ?
- Serait-il envisageable de sous louer les jours non utilisés ?
- Le crédit proposé sera-t-il utilisé uniquement pour la grange ou également pour le site d'Evologia? »

TH 709014 Page 22/39



#### M. Yves Tanner (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« La demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 réparti sur cinq ans a retenu toute notre attention. Notre parti reste cependant très divisé sur cette demande de crédit. Tout d'abord, qui peut nous garantir qu'après avoir versé cette somme pendant cinq ans, l'État ne nous obligera pas à continuer de devoir contribuer avec des sommes plus élevées par la suite, voire nous mettre de côté ? Ensuite, est-ce que le siège prévu dans la gouvernance du site sera suffisant pour avoir un mot à dire et pas uniquement être là pour cotiser ? Ce siège sera occupé par quelle personne, un membre de notre Exécutif ou de notre Législatif ?

Notre parti se réserve le droit de prendre position sur cette demande de crédit après que notre Exécutif nous aura renseigné sur ces questions. Tout en sachant pertinemment que notre caisse communale sera très sollicitée ces prochaines années et que les rentrées fiscales iront en diminuant. »

#### Mme Christiane Broggini-Vuillème (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans, ce qui nous permettra d'avoir une voix dans la gouvernance et de pouvoir confronter notre position en tant que partenaire de ce site et de profiter de 30 jours gratuits. Nous pourrons également prendre part aux discussions concernant la nouvelle gare et la proximité du lieu par rapport à ce qui va se faire. »

#### M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Cette demande va parfaitement dans le sens d'un soutien à la culture et au tourisme à Val-de-Ruz, domaines qui sont de compétence communale dans le cas présent. Avec cette acceptation, on aura un octroi de 30 jours, un siège dans la future commission Evologia, ancienne commission aux Granges. Il faut savoir que jusqu'à présent, il y avait une commission dont je faisais partie en tant que conseiller communal en charge de la culture, mais il n'y avait pas beaucoup de pouvoir, de discussions, parce qu'on avait un petit rayon d'actions.

Le nouveau siège qui nous est proposé sera beaucoup plus élargi sur Evologia bien entendu. L'utilisation de La Grange aux Concerts par la Commune se situe en moyenne à 27 jours par an. Il n'est pas possible de sous louer les jours non utilisés et la Commune les met à disposition de sociétés locales. Les régisseurs doivent être payés dans tous les cas.

Auparavant, le soutien s'étalait sur 10 ans et le Canton a décidé de réduire à cinq ans. Je présume que ce dernier pourrait revenir dans cinq ans pour définir une suite à ce soutien, mais il est difficile de répondre maintenant. D'ici cinq ans, les choses auront évolué sans savoir ce qu'il en sera à ce moment-là. Le siège est attribué au conseiller communal en charge de la culture, en l'occurrence moi-même. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) formule une remarque à l'égard du site d'Evologia en lien avec les transports publics.

TH 709014 Page 23/39



« L'arrêt de bus a été démantelé lors des travaux réalisés sur la route de Chézard-Saint-Martin pour des problèmes de cadence, mais maintenant que les travaux sont terminés, la suppression a été maintenue. Nous trouvons que ce pôle d'attraction très important de la commune mériterait d'avoir un arrêt de bus dédié avec la ligne 421 ou 423, qui pourrait se prolonger ou alors la ligne 422, la plus constante de notre réseau avec des passages tard en soirée, permettrait justement de favoriser l'utilisation de La Grange aux Concerts par des personnes utilisant les bus. J'espère que le siège attribué à la Commune pourra intervenir dans ce dossier. »

#### M. Daniel Geiser (CC) répond de la manière suivante.

« Le sujet des horaires de bus est traité dans le cadre des commissions régionales de transport (CRT) qui permet d'avoir une visibilité. Il faut savoir que les décisions ne sont pas prises par la Commune pour définir les horaires, mais bien par les CFF ou par les compagnies de transport sous l'égide de la Confédération et du Canton. À ma connaissance, les lignes sont déjà tendues. Ce sont des sujets qui peuvent être remis sur la table le cas échéant dans les commissions ad hocs. Il ne nous est pas possible de donner une réponse aujourd'hui, mais le Conseil communal prend note de la remarque. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029) : accepté par 28 voix, contre 5 et 5 abstentions.

11. Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Corriger les lacunes des transports publics »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) se récuse et sort de la salle à 21h02.

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Le 4 mars 2024, l'initiative communale intitulée « Corriger les lacunes des transports publics », a été annoncée auprès du Conseil communal et a abouti, son texte est repris au sein du rapport.

Il nous appartient, à nous Conseil général, de décider de sa recevabilité matérielle. Or, une initiative, pour être recevable matériellement, doit pouvoir être, entre autres principes à suivre, exécutable, c'est-à-dire pouvoir être suivie d'effets. Ce qui pourrait ne pas être le cas si on devait considérer le texte de l'initiative comme des injonctions fermes adressées au Conseil communal à mesure que les Autorités communales ne disposeraient pas des pouvoirs et compétences pour mettre en œuvre ces injonctions; en effet, les entreprises au bénéfice d'une concession disposent du monopole sur une ligne et la validation des horaires est de compétence cantonale.

Par voie de conséquence et pour retenir cette initiative comme recevable matériellement, nous ne pouvons que considérer que le texte de cette initiative, plus particulièrement les directives qu'il contient, ne sont que des obligations de moyens et non de résultat à l'attention de la Commune.

TH 709014 Page 24/39



Celle-ci doit dès lors tendre vers ce résultat, mais sans qu'elle ne s'engage envers nous et la population à atteindre ce résultat. Car pour reprendre un adage bien connu, à l'impossible, nul ne saurait être tenu.

Aussi, le groupe PLR suivra l'appréciation du Conseil communal en ce sens que le Conseil communal ne pourrait être tenu au-delà d'une obligation de moyens et ce n'est que dans ce sens que notre groupe reconnaîtra cette initiative comme recevable matériellement. Notre groupe ne saurait, à l'inverse, reconnaître comme recevable une initiative qui ne serait tout simplement pas réalisable et qui placerait notre Commune dans une situation inextricable. »

#### M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Nous saluons le fait que l'initiative soit déclarée recevable et nous réjouissons de passer dans le sujet à proprement dit. Nous avons demandé au peuple s'il était prêt à nous suivre pour améliorer les transports publics en déclinant différents aspects. Le plan climat dit que le canton avec les communes doit faciliter un transport modal, c'est-à-dire mettre les conditions pour favoriser l'usage des transports publics. Le canton est en pleine contradiction avec son plan climat. Ce plan climat doit être utilisé avec le canton pour trouver des solutions, améliorer les transports publics. On a l'intention de travailler dans ce sens et notre initiative n'est pas contre une loi quelconque, on met juste l'accent sur un état de fait où on doit travailler avec le canton, sinon ce n'est pas possible de réaliser le plan climat. »

#### M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal qui traite de la recevabilité matérielle de l'initiative « Corriger les lacunes des transports publics ». Après une analyse approfondie de ce document, nous sommes arrivés à la conclusion que l'initiative est recevable.

Cependant, le groupe Verts-Vert'libéral considère que les enjeux liés à la mobilité doivent être abordés avec une vision sur le long terme et qui considère tous les angles de la durabilité. Ce sujet nécessite une réelle implication et des réflexions globales. Nous pensons que la création d'une commission mobilité devient impérative. À la vue des intérêts communs sur ces sujets, il est très probable qu'une proposition interpartis soit déposée pour la prochaine séance du Conseil général. »

#### M. Andy Frossard (UDC) communique la position de l'UDC.

« Dans la gestion des transports, le groupe UDC se dit plutôt favorable au projet des transports sans trop de frais supplémentaires. Par contre, y aurait-il une possibilité d'améliorer les correspondances et décaler l'horaire de six minutes entre les Hauts-Geneveys et Cernier dans les deux sens, car le bus part juste quand le train des Geneveys-sur-Coffrane arrive en gare. »

#### M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« L'enjeu de ce rapport est formel, le fond viendra plus tard. L'initiative « Corriger les lacunes des transports publics » est donc matériellement recevable sous condition que l'exécutabilité est

TH 709014 Page 25/39



interprétée comme une obligation de moyens et non de résultats. Nous vous remercions donc de prendre le présent rapport en considération. »

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Vote d'ensemble de l'arrêté relatif à la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Corriger les lacunes des transports publics » : accepté à l'unanimité.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) réintègre la séance à 21h08.

# 12. Rapport d'information relatif à l'acquisition du bien-fonds 2681 du cadastre de Cernier (Rue du Stand 16)

Mme Corinne Chopard (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC a un avis partagé sur l'acquisition du bien-fonds 2681 du cadastre de Cernier. Si cela semble être une opportunité qui ne se présente qu'occasionnellement, donc à saisir, nous trouvons néanmoins que le prix de CHF 852'000 nous semble cher, pour un bien en zone d'utilité publique. »

#### M. Thierry Droxler (PLR) fait part de la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport d'information avec intérêt et remercie le Conseil communal pour l'établissement et la présentation de celui-ci, au vu des délais de décision très courts afférents à ce type de dossier.

L'opportunité inattendue pour la Commune de se porter acquéreur de ce bien-fonds situé en zone d'utilité publique, et dans le périmètre des collèges de Cernier, constitue en effet une occasion à ne pas manquer. Le fait que la parcelle concernée se situe en dehors du périmètre de consultation de l'oléoduc et des contraintes de l'OPAM qui en découlent – contrairement à la majeure partie de la zone dans laquelle se trouve les bâtiments scolaires existants – fait que cet objet s'inscrit dans une vision stratégique communale. Après l'analyse du dossier, la décision de l'exécutif d'exercer son droit de préemption nous paraît ainsi totalement justifiée.

L'état de ce bâtiment individuel construit en 1949 a été jugé bon, même si quelques travaux d'entretien doivent être réalisés, principalement au niveau des appareils et équipements, et non au niveau de sa structure. Sans nous prononcer sur l'adéquation du prix d'achat, la question de la pertinence des investissements à envisager, dans le but d'une location en attendant un changement potentiel d'affectation à moyen terme, se pose. Ne s'agissant pas d'un assainissement global avec un amortissement de longue durée, l'engagement est donc cohérent.

Notre groupe est conscient et sensible aux enjeux actuels et futurs en lien avec le domaine scolaire et parascolaire, ce qui renforce notre prise de position. Compte tenu de ce qui précède, le groupe PLR prendra en considération à l'unanimité ce rapport d'information en vue d'un potentiel transfert de l'objet au patrimoine administratif dans les années à venir. »

TH 709014 Page 26/39



#### M. Laurent Oppliger (Les Vert·e·s) transmet la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance du rapport d'information concernant l'achat du bien immobilier à la rue du Stand 16 à Cernier. Notre groupe comprend les arguments et les raisons du choix du Conseil communal d'exercer son droit de préemption sur ce bien.

Nous souhaitons que les travaux d'entretien prévus soient effectués au plus vite et dans les limites de la somme estimée, de manière à pouvoir louer cette maison et les deux garages dans les meilleurs délais et à en retirer un revenu locatif couvrant les investissements de base.

Vu la somme importante allouée pour cet achat, donc pour des raisons économiques, mais également par souci écologique, nous invitons nos Autorités à intégrer, et non pas à démolir, ce bâtiment dans tout projet futur, quel qu'il soit. Hormis ces considérations, notre groupe est favorable à la prise en considération du rapport. »

#### M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste salue le fait que la Commune a fait valoir son droit de préemption et approuve l'acquisition de ce bien-fonds qui se trouve dans un périmètre stratégique pour le développement futur de l'école. »

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« C'est la première fois que nous exerçons notre droit de préemption en treize ans. Il a fallu agir vite, non sans demander aux services concernés leur avis. C'était un choix murement réfléchi, dans le but de répondre à certains besoins futurs, probablement liés au parascolaire, au scolaire ou tout autre besoin de la Commune.

Les travaux vont commencer très prochainement, pour avoir rapidement une location qui va permettre un rendement. Il n'est pas question de démolir cet objet à l'avenir, nous vous en parlerions le cas échéant. Le but est de l'utiliser pleinement avec un rendement locatif correct nous permettant de rentrer dans les frais, et le moment venu, avec un vrai projet, de le faire basculer au patrimoine administratif.

En ce qui concerne le prix, quand on fait valoir notre droit de préemption, nous devons prendre le prix convenu entre le notaire et le vendeur, et il n'est pas question de pouvoir discuter de ce prix. »

#### M. Christian Masini (PLR) pose une question au Conseil communal.

« Le futur locataire bénéficiera d'une maison individuelle et souhaitera probablement investir pour son bien-être et sa famille. Avons-nous une estimation de la durée de location ? »

Mme Anouk Arbona (CC) indique une location d'une durée de 2 à 3 ans qui fera l'objet d'une discussion ferme avec le locataire.

Vote de prise en considération du rapport d'information relatif à l'acquisition du bien-fonds 2681 du cadastre de Cernier (Rue du Stand 16) : acceptée à l'unanimité.

TH 709014 Page 27/39



#### 13. Motions et proposition

#### 13.1. M24.006 - Pour une politique salariale attractive

« Il est demandé au Conseil communal d'étudier différentes pistes pour améliorer la politique salariale de la Commune, ceci en explorant celle des communes avoisinantes, où encore au-delà de notre canton. La piste de l'octroi annuel automatique d'un échelon supplémentaire n'est pas la seule piste à étudier, comme par exemple d'autres voies qui permettent une fidélisation des collaborateurs au sens large (formation, amélioration des conditions de travail, etc...). Il s'agira d'étudier les opportunités qu'auront ces changements pour les collaboratrices et collaborateurs de notre Commune.

Pour notre groupe, l'octroi d'un échelon d'une année sur deux n'est pas assez revalorisant pour celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité publique. Une politique salariale plus attractive devrait nous permettre de fidéliser et de motiver nos collaboratrices et collaborateurs à s'engager dans les meilleures conditions en mettant en avant leurs compétences. Par le passé, nous avions déjà relevé cette situation (comparaison) avec d'autres collectivités publiques. Il est donc important, avant que le Conseil général ne se repenche sur la question, d'étudier les effets qu'auraient différentes mesures en considérant la nécessité d'une bonne attractivité, d'une fidélisation, et d'une stabilité économique retrouvée.

Au nom du groupe socialiste, André Vallat ».

#### M. André Vallat (PS) complète la motion par les éléments suivants.

« Par cette motion, le groupe socialiste souhaite encourager le Conseil communal à faire un pas de plus pour une meilleure politique salariale. Nous demandons d'étudier des pistes pour avoir une politique salariale plus attractive, plus transparente, et qui fidélise nos employés communaux. »

#### M. Jonathan Amstutz (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Certes, le PLR reconnait que le marché du travail est très concurrentiel et que les collectivités publiques doivent disposer de personnel compétent et fidèle. Certes, il est possible que les collectivités alentours offrent des conditions salariales parfois meilleures. Certes, fidéliser les employés communaux est nécessaire, mais il est incontestable que les conditions salariales ne constituent pas le seul élément décisionnel quant au choix de son employeur. Aussi, il est regrettable qu'il soit toujours fait allusion au salaire parfois légèrement inférieur offert par la Commune alors que d'autres conditions de travail de nos employés communaux sont généreuses. On ne peut donc pas résumer les conditions de travail de nos collaboratrices et collaborateurs communaux à leur seul traitement salarial.

TH 709014 Page 28/39



La Commune offrant aujourd'hui aux collaborateurs qui le désirent la possibilité de suivre des formations, de développer leurs compétences et de s'épanouir sur leur lieu de travail. Le tout en offrant un cadre de travail sain et des places de travail sûres.

Par ailleurs, du point de vue du personnel communal, il peut paraître inopportun de débattre de leurs conditions de travail sur la place publique. Pour le groupe PLR, les négociations à l'interne doivent être privilégiées tout comme la mise en place d'une stratégie de recrutement agressive lorsque la Commune doit repourvoir des postes clés. À noter que, pour la mise en place de conditions de travail attractives, le groupe PLR fait entièrement confiance aux responsables des ressources humaines ainsi qu'à l'Exécutif de la Commune.

Il ne faut pas négliger le fait que la réalisation de cette étude ainsi que l'adaptation systématique des salaires, pourraient avoir des conséquences importantes sur les comptes communaux. Ces derniers étant soumis à rudes épreuves face aux nombreux investissements d'importance stratégique, indispensables à la modernisation des infrastructures communales.

Vous l'aurez compris, les membres du groupe PLR sont très partagés sur la question et prônent plutôt le choix des négociations à l'interne ainsi que l'action des responsables des ressources humaines, à contrario de générer de l'insatisfaction au sein du personnel communal en les faisant réaliser un recueil des éléments pour lesquels ils bénéficient de conditions moins avantageuses que leurs homologues des communes voisines. Pire encore, nos collaboratrices et collaborateurs communaux étant forts occupés à la réalisation des tâches régaliennes, en les soumettant à une surcharge de travail en leur confiant de trop nombreuses études telles que celle dont nous débattons à l'instant. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a une sensibilité toute particulière par rapport à l'amélioration des conditions de travail de la fonction publique et aussi bien entendu de toutes les travailleuses et travailleurs de manière plus générale. C'est pourquoi, toute incitation financière, mais pas seulement, permettant de valoriser les emplois communaux et les personnes qui les occupent doivent être pour nous et par principe, soutenue. Sur le fond, et en respectant cette idée, nous voterons donc oui à cette motion. Nous suivrons ensuite avec intérêt les retours que pourra nous faire le Conseil communal sur ce sujet d'importance stratégique dans l'optique de pérenniser et d'améliorer encore la qualité des services à la population. »

**M. Yves Tanner (UDC)** indique que le groupe UDC se verra dans l'obligation de refuser la motion, vu l'état des finances communales et les projections à venir.

**M.** André Vallat (PS) ajoute que pour une politique salariale attractive, le texte évoque bien les conditions de travail de manière générale.

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

TH 709014 Page 29/39



« La notion salariale du personnel communal est une notion sensible, une politique salariale attractive l'est également, nous avons déjà entamé quelques démarches en ce sens, et cette motion ne sera pas combattue. »

Vote de prise en considération de la motion M24.006 - Pour une politique salariale attractive : acceptée par 29 voix contre 7 et 2 abstentions.

# 13.2. M24.007 - Plus de soutien pour inciter les jeunes à prendre les transports publics

« Le Conseil général demande au Conseil communal de modifier son arrêté relatif à l'octroi d'abonnements « Onde Verte » aux élèves du cycle 3 du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) afin de corriger les inégalités entre élèves. Actuellement, seule une partie des élèves bénéficie d'un abonnement gratuit utilisable autant pour se rendre à l'école que pour les autres déplacements, notamment pour les loisirs. La piste à privilégier est la gratuité pour tous les élèves du cycle 3.

En parallèle, le Conseil communal étudiera l'opportunité d'instaurer des subventions pour l'achat d'abonnement de transport publics à d'autres catégories de la population (jeunes de moins de 25 ans, personnes âgées, etc.), à l'image d'autres communes du canton.

Actuellement, la Commune offre un abonnement de transports publics à tous les élèves du cycle 3 domiciliés à plus de 1.6 km du collège de la Fontenelle.

La majeure partie des élèves du cycle 3 bénéficie donc d'un abonnement gratuit qu'ils peuvent utiliser pour se déplacer hors trajets scolaires, notamment pour leurs loisirs. En offrant la possibilité à tous les élèves du cycle 3 d'obtenir gratuitement un abonnement « Onde Verte », cette inégalité serait corrigée.

Effectivement, les élèves du cycle 3, c'est-à-dire de 12 à 16 ans environ, sont une catégorie de la population qu'il est particulièrement important d'inciter à prendre les transports publics, car c'est à cet âge que les habitudes en matière de mobilité se forgent.

Le prix de l'abonnement « Onde Verte » jeune ayant diminué significativement suite à l'adoption du Plan climat cantonal, le coût de cette mesure pour la Commune serait très limité, car elle réalise des économies grâce à cette décision cantonale.

Idéalement, des subventions devraient également être offertes à d'autres catégories de la population, notamment aux jeunes de moins de 25 ans et/ou aux seniors, ceci afin d'inciter nos habitantes et habitants à utiliser les transports publics. Plusieurs communes neuchâteloises offrent d'ores et déjà de tels soutiens se situant généralement entre 25% et 50% de subvention pour l'achat d'un abonnement « Onde Verte ». Nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à l'opportunité d'instaurer de telles subventions dans notre commune.

Au nom des groupes Verts-Vert'libéral et socialiste, Clarence Chollet ».

TH 709014 Page 30/39



Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) complète la motion par les éléments suivants.

« Les abonnements pour les transports publics des élèves du cycle 3 et plus généralement les transports scolaires dans notre commune font régulièrement débat dans cette salle. Notre territoire communal implique le déplacement de nombreux élèves, particulièrement au cycle 3. Pour ces déplacements, la plupart des élèves emprunte les transports publics et se voit octroyer gratuitement un abonnement « Onde Verte » pour les zones concernées (et même pour 2 zones comme le système « Onde Verte » l'implique). Actuellement, les élèves ayant droit à cet abonnement doivent habiter au-delà d'un rayon de 1.6 km à partir du bas des escaliers principaux du collège de La Fontenelle à Cernier, pour autant qu'ils et elles ne bénéficient pas d'un transport scolaire organisé.

Limite arbitraire, comme toutes les limites, qui implique une inégalité entre des élèves qui habitent parfois côte à côte ou de part et d'autre d'une rue. Quelques mètres d'écart vont permettre à un enfant de bénéficier gratuitement de tous les transports publics dans sa région, pour se rendre à l'école évidemment, mais également pour tous ses autres déplacements, notamment pour les loisirs. Ces déplacements, souvent nombreux à cet âge, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Effectivement, ils peuvent être synonymes :

- soit d'indépendance et d'installation d'habitudes durables en matière de déplacements grâce au recours aux transports publics ;
- soit, au contraire, d'innombrables trajets en voiture réalisés par les parents.

Avoir accès à un abonnement de transports publics gratuit est un facteur souvent déterminant dans le choix du moyen de transports pour les déplacements de cette tranche d'âge. L'achat d'un tel abonnement constitue une dépense importante pour de nombreuses familles qui ne peuvent parfois pas se le permettre.

Nous demandons dans notre motion, déposée conjointement entre les groupes VVL et socialiste, que les inégalités entre les élèves du cycle 3 engendrées par cette limite arbitraire de 1.6 km soient supprimées. En bref, nous demandons que tous les élèves de cette tranche d'âge aient accès à un abonnement gratuit financé par la Commune, ceci pour instaurer de bonnes habitudes en matière de mobilité et pour rétablir une égalité au sein de notre population.

Le coût pour la communauté, qui est bien réel, sera atténué grâce à la décision récente prise par le Canton de diminuer le prix des abonnements « Onde Verte » pour les jeunes. Le rabais actuel de 25% doit passer à 30% dans le cadre du Plan climat cantonal. Ainsi, la Commune ne verra pas ses finances péjorées par cette proposition.

Nous avons envisagé dans un premier temps de demander une analyse plus globale du subventionnement des transports publics dans notre commune. Des subventions pour certaines tranches d'âge de la population, voire pour toute la population sont déjà octroyées dans de nombreuses autres communes du canton, ceci afin de favoriser le report modal. Rappelons que ce report modal permet de décharger les axes routiers et de diminuer les dommages pour le climat.

TH 709014 Page 31/39



Cependant, après discussion avec les autres groupes et reconnaissant que des discussions sur une éventuelle gratuité au niveau cantonal sont en cours, nous avons renoncé, au moins provisoirement, à demander une telle étude au Conseil communal. Nous proposons donc au reste du Conseil général d'accepter notre motion telle qu'amendée. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique la position du groupe PLR.

« La présente motion vise à étendre la gratuité des abonnements « Onde Verte » à tous les élèves du cycle 3 du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR). Bien que l'objectif de promouvoir les transports publics soit louable, la motion telle que présentée ne constitue pas la meilleure solution pour y parvenir.

La motion part du principe d'une inégalité fondamentale entre les élèves du cycle 3. Or, la Commune a déjà mis en place un système d'abonnements gratuits pour ceux situés à plus de 1.6 km du collège. Cette mesure vise à garantir l'équité en offrant un accès aux transports publics aux élèves qui en ont le plus besoin pour se rendre à l'école. Étendre la gratuité à tous les élèves pourrait créer de nouvelles inégalités en favorisant une catégorie d'élèves par rapport à d'autres. Si la diminution du prix de l'abonnement « Onde Verte » jeune a un impact positif, étendre la gratuité à tous les élèves aurait des conséquences budgétaires non négligeables et priverait d'autres projets d'intérêt général de financement.

La Commune a offert cette année 549 abonnements aux élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et de Chaumont fréquentant le Mail. Ce dispositif représente une enveloppe budgétaire d'environ CHF 280'000. Chaque abonnement valable pour deux zones, d'une valeur de CHF 513 par an, bénéficie d'une subvention cantonale de 5% dans le cadre du Plan climat. À titre de comparaison, la ville de Neuchâtel accorde une réduction de 50% sur les abonnements annuels des jeunes, le reste étant à la charge des parents.

Une réflexion plus approfondie permettrait d'évaluer les coûts et les bénéfices de différentes options, notamment en termes d'incitation à l'utilisation des transports publics et d'équité sociale, tout en considérant une enveloppe budgétaire fixe. La charge de travail d'une telle étude est conséquente pour les services communaux déjà fortement sollicités. Il serait pertinent de confier cette tâche par exemple à la future commission de mobilité.

En conclusion, le système actuel d'abonnements gratuits pour les élèves éloignés est une mesure ciblée qui répond à un besoin fondamental d'accessibilité à l'école. La demande formulée pourrait mettre fin à ce dispositif, cependant le groupe PLR ne s'opposera pas à la motion. »

- M. André Vallat (PS) indique que le groupe socialiste salue et encourage cette motion.
- M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC soutiendra la motion telle que modifiée.
- M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.
- « Le Conseil communal ne combattra pas cette motion dans le cas de figure où l'amendement est accepté.

TH 709014 Page 32/39



En effet, la 2<sup>e</sup> partie qui concerne les subventions générales et dont l'amendement fait fi, demanderait une étude trop large sans priorité très claire, puis il y a des attentes au niveau cantonal.

Concernant la 1<sup>re</sup> partie qui évoque les élèves, plutôt les adolescents, parce que cela ne concerne pas l'école, le rôle de l'école étant d'amener les élèves jusqu'à l'enseignement. Cela concerne donc la partie jeunesse et transports de ce dicastère. Concernant les adolescents du cycle 3, nous soutenons cette motion amendée, car nous avons des réflexions en ce sens et nous encouragerons le transfert modal. Ce texte est malheureusement un peu rigide où il est dit qu'il faut changer l'arrêté de telle et telle manière, mais on rappelle qu'une motion est une demande d'étude et nous nous réservons le droit d'apporter des réponses un peu plus nuancées.

Voici un exemple concret: si nous octroyons systématiquement des abonnements à des adolescents du cycle 3, cela peut signifier qu'un élève de Cernier au bénéfice de cet abonnement ne va pas pour autant utiliser les transports publics. Un autre exemple, est-ce que les élèves des Vieux-Prés utiliseront vraiment les transports publics, alors que les parents les amènent déjà à Chézard-Saint-Martin et continueront probablement sur Cernier? Nos réflexions devront certainement inclure la notion d'engagement symbolique de la part des parents vis-à-vis de l'octroi de l'abonnement. Même si nous soutenons cette démarche, les coûts seront bien plus importants que ce qui est amorti par la baisse des prix des abonnements chez les jeunes. »

# Amendement des groupes Verts-Vert'libéral et socialiste : suppression des deux paragraphes suivants :

- En parallèle, le Conseil communal étudiera l'opportunité d'instaurer des subventions pour l'achat d'abonnement de transport publics à d'autres catégories de la population (jeunes de moins de 25 ans, personnes âgées, etc.), à l'image d'autres communes du canton.
- Idéalement, des subventions devraient également être offertes à d'autres catégories de la population, notamment aux jeunes de moins de 25 ans et/ou aux seniors, ceci afin d'inciter nos habitantes et habitants à utiliser les transports publics. Plusieurs communes neuchâteloises offrent d'ores et déjà de tels soutiens se situant généralement entre 25% et 50% de subvention pour l'achat d'un abonnement « Onde Verte ». Nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à l'opportunité d'instaurer de telles subventions dans notre commune.

Vote de l'amendement des groupes Verts-Vert'libéral et socialiste : accepté par 37 voix et 1 abstention.

Vote de prise en considération de la motion M24.007 - Plus de soutien pour inciter les jeunes à prendre les transports publics : acceptée avec amendement par 32 voix et 6 abstentions.

#### 13.3. M24.008 - Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier différentes options pour offrir un encadrement aux enfants de la commune durant les vacances scolaires, notamment :

TH 709014 Page 33/39



- subvention des places de parascolaire, centralisation des demandes par la commune et répartition coordonnée de l'ouverture de certaines structures durant les périodes de vacances scolaires;
- développement d'une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives durant certaines semaines des vacances scolaires à un prix abordable pour toutes les familles.

Les enfants, de 4 ans à la fin de leur scolarité obligatoire, ont 13 semaines de vacances chaque année. Ce nombre contraste avec les 5 semaines de vacances en moyenne des adultes. Dans les familles monoparentales, celles où les deux parents travaillent et celles qui vivent loin des grandsparents ou d'autres membres de la famille, cette période est source de stress.

La politique de la Commune en matière d'ouverture des structures parascolaires durant les périodes de vacances scolaires n'est ni bien définie, ni transparente. Certaines structures peuvent ouvrir, mais aucune communication n'est assurée auprès de la population de la commune.

Nous demandons ainsi que la Commune s'occupe de centraliser les demandes pour ces périodes de vacances scolaires et qu'elle organise l'ouverture de certaines de ces structures, afin de répondre à la demande. Autant les structures communales que privées doivent avoir la possibilité d'ouvrir durant ces périodes et les places doivent si possible être subventionnées.

En parallèle, une réflexion devra être menée pour proposer une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives aux enfants de la commune durant certaines semaines de vacances scolaires. Actuellement, seul le passeport vacances est offert à un prix réduit pour les enfants de 8 à 15 ans. Une offre plus large et centrée sur la commune sera proposée en concertation avec les associations et clubs locaux, afin d'offrir des activités à tous les élèves vaudruziens. L'offre pourra être proposée à la journée ou sous la forme d'un camp, éventuellement avec les nuitées comprises.

L'objectif de cette demande est d'offrir aux enfants dont les parents doivent travailler lors des vacances scolaires un encadrement à prix abordables.

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Clarence Chollet ».

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) complète la motion par les éléments suivants.

« Avant l'été, notre Conseil général a pris la décision historique de développer l'accueil parascolaire au sein de la commune afin de répondre à la demande de la population vaudruzienne. 39 semaines par année, les enfants de notre commune, dont les parents travaillent, seront pris en charge par du personnel formé dans des structures communales ou privées et à un prix prenant en compte la capacité financière des familles. Un immense progrès qui soulage de nombreux parents.

Mais une année compte 52 voire 53 semaines. Oui, nos écolières et écoliers ont 13 semaines de vacances. 13 semaines qui sont souvent synonyme de repos, de voyage, de temps libre, ou 13 semaines qui peuvent être un véritable casse-tête pour les familles.

TH 709014 Page 34/39



Faut-il le rappeler ? Les travailleuses et travailleurs n'ont normalement pas la chance d'avoir 13 semaines de vacances. Ils et elles bénéficient de 4 semaines minimum, parfois 5, plus rarement 6. Même mis bout à bout, ces congés ne permettent pas de couvrir toute la période des vacances scolaires.

Lorsqu'on a la chance d'avoir de la famille dans la région, des grands-parents par exemple, on s'organise afin que les enfants puissent pleinement profiter de ces périodes, mais dans les familles où les deux parents travaillent et qui ne sont pas entourés par des personnes de confiance dans la région, la situation est bien plus compliquée. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées.

Notre motion demande d'étudier différentes options pour offrir un encadrement aux enfants de la commune certaines semaines des vacances scolaires, notamment des places de parascolaire subventionnées et/ou le développement d'une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives à un prix abordable pour toutes les familles.

Tous les enfants de la commune n'auront pas besoin de recourir à ces solutions. Ainsi, la Commune a un rôle à jouer en termes de centralisation des demandes et de planification de l'ouverture de certaines structures. Concernant la proposition de développer une offre d'activité, cela permettrait de valoriser les associations existantes dans la commune et même d'offrir des jobs d'été pour les « plus grands » durant leurs vacances. Et bien sûr, cela contribuerait largement à développer la cohésion au sein de la commune, objectif souvent visé par nos Autorités.

Nous ne présupposons pas des meilleures solutions à mettre en place. Il est important que le Conseil communal consulte les milieux concernés afin d'analyser la demande et les solutions envisageables pour y répondre.

Nous vous proposons d'accepter notre motion afin de compléter la décision historique que nous avons prise au mois de juin et d'offrir un accueil de qualité et à prix abordable certaines semaines des vacances scolaires, pour soulager les familles et éviter que des enfants soient livrés à euxmêmes durant ces périodes qui devraient être un moment de découvertes et de liberté pour eux. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique la position du groupe PLR.

« La motion propose que la Commune prenne en charge l'organisation d'un encadrement pour les enfants pendant les vacances scolaires, en subventionnant les places de parascolaire et en développant des activités spécifiques.

Le groupe PLR s'oppose à cette motion que nous pouvons qualifiée de « jusqu'au-boutiste ». Nous considérons également la forme de la motion trop directive. Une interpellation formulée de manière à ouvrir un débat sur la possibilité d'étendre l'accueil des enfants dans les structures parascolaires communales pendant les vacances scolaires nous aurait parue plus acceptable.

Rappelons que les directives de l'accueil parascolaire prévoient à l'art. 2.4 la mise en place de solutions d'accueil pendant les vacances, et que des structures privées sont en partie ouvertes

TH 709014 Page 35/39



durant les vacances scolaires. À ce sujet, le chef de dicastère peut-il nous confirmer que des réflexions sont en cours pour qu'une structure communale en fasse de même ?

La motion est divisée en plusieurs points, et c'est le deuxième qui pose un réel problème. Ce point demande que le Conseil communal développe une offre d'activités diverses durant les vacances à des prix abordables pour toutes les familles. Nous rejetons fermement de cette proposition.

Dans un contexte budgétaire préoccupant, notamment dans le secteur de l'accueil extrafamilial, la mise en place d'un tel système engendrerait des coûts exorbitants et une charge administrative disproportionnée au détriment d'autres projets prioritaires. Rappelons tout de même que nous venons d'approuver une demande de crédit-cadre de CHF 1'300'000 pour l'accueil parascolaire.

Concernant la concertation avec les associations et les clubs locaux, il ne faut pas oublier que, contrairement aux villes dotées de structures professionnelles, le tissu associatif de Val-de-Ruz repose entièrement sur le bénévolat. L'expérience du projet MAÉ a d'ailleurs mis en évidence la difficulté de la mise en place de synergies avec les acteurs locaux.

Il convient également de rappeler que de nombreuses familles disposent déjà de réseaux familiaux et amicaux pour s'occuper de leurs enfants pendant les vacances, et qu'il existe une offre privée variée qui peut répondre aux besoins des familles en matière d'activités pour les enfants. »

M. François Callias (PS) indique que le groupe socialiste soutient entièrement cette motion.

**Mme Corinne Chopard (UDC)** informe que le groupe UDC s'oppose à cette motion pour des questions de coûts importants et attend les propositions du Conseil communal.

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal ne combattra pas cette motion, vu qu'elle va dans le sens de ses réflexions. Il se réserve le droit d'y répondre de manière différente et distincte en fonction des rapports qu'il va déposer afin d'éviter des doublons et pour des questions d'efficience dans l'administration publique.

Pour traiter de l'accueil en structure parascolaire durant les vacances, actuellement il existe des structures privées. Les parents peuvent déposer leurs enfants sur le territoire de la commune, voire dans d'autres communes, même si on ne le privilégie pas. À partir de 2025, on souhaiterait vraiment prioriser notre territoire afin de préserver les subventions communales.

Pour ce qui est d'une structure communale, ce sera étudié dans le cadre de la Commission de l'accueil extrafamilial, pour pouvoir offrir un service communal supplémentaire, mais également parce que la Commission de gestion et des finances a validé l'engagement de six apprentis ASE au CSVR. Ces apprentis devront valider leur formation par de la pratique, ils iront donc dans des structures communales (ou privées) durant les vacances scolaires, car eux n'ont pas treize semaines de vacances. C'est dans cette réflexion que l'on aimerait mettre en place une permanence communale sur le territoire durant les vacances.

TH 709014 Page 36/39



En ce qui concerne les activités durant les vacances, une réponse sera rendue dans le cadre de MAÉ. Cette étude a déjà eu lieu et le constat est le suivant : il n'y a pas beaucoup de professionnels sportifs à Val-de-Ruz contrairement aux villes, notamment à Neuchâtel, qui bénéficie de professionnels pouvant se libérer à 14h00 ou 15h00 pour venir donner des leçons ou faire des activités extrascolaires avec les élèves. À Val-de-Ruz, c'est beaucoup de bénévolat et c'est plus compliqué à mettre en place. Dès 2025, la part de subvention pour le passeport vacances financé par la Commune sera plus importante par enfant.

Si cette motion est acceptée, nous répondrons à la première partie – accueil parascolaire en période de vacances – dans le cadre du rapport de clôture du contre-projet. Pour la deuxième partie – activités de loisirs durant les vacances – nous y répondrons dans le cadre de MAÉ. »

**M.** Daniel Geiser (CC) rend attentif le Conseil général à ne pas mélanger les thèmes lors de dépôt d'objet, ceci afin d'assurer un suivi optimal et par souci de cohérence.

Vote de prise en considération de la motion M24.008 - Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires : acceptée par 20 voix contre 18.

#### 14. Résolutions, interpellations et questions

# 14.1. RE24.001 - Le Grand Conseil ne doit pas s'immiscer dans les finances communales

« Lors de sa session de décembre, le Grand Conseil est à nouveau appelé à se prononcer sur une baisse d'impôt de 1%. Or, comme l'année passée, le Conseil d'État propose de modifier le barème, qui est commun au canton et aux communes, avec pour conséquences effectives une baisse de l'impôt cantonal de 1.25% et celui de notre commune de 0.66%. Pour Val-de-Ruz, c'est plus de CHF 200'000 de pertes fiscales.

Pour le Conseil général de Val-de-Ruz, une telle pratique est une atteinte inacceptable à l'autonomie des communes. Il demande donc instamment au Grand Conseil de renoncer à modifier le barème de l'impôt des personnes physiques (art. 40b de la LCdir).

Libre à lui de réduire le coefficient cantonal, pour autant qu'une telle baisse de recettes fiscales ne soit pas compensée par des reports de charges sur notre commune.

Au nom des groupes Vert·e·s et socialiste, Laurent Debrot. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) complète la résolution par les éléments suivants.

« Tout d'abord merci de nous, ou plutôt de m'excuser, si la proposition arrive si tard, nous n'y avons malheureusement pas pensé lors de notre séance de préparation.

TH 709014 Page 37/39



Avec cette précipitation mal venue, j'ai mal compris un mail de la présidence du groupe PLR, qui souhaitait aussi figurer parmi les signataires, ça pourrait même devenir une résolution interpartis.

Concernant la demande d'urgence, elle est liée à l'actualité du Grand Conseil, par exemple, la Commission fiscalité traite de ce décret demain mardi. L'avis d'une commune pourra peut-être alimenter le débat et sensibiliser les commissaires au problème de l'autonomie des communes. Enfin, notre prochain Conseil général aura lieu après le vote du Grand Conseil de décembre.

J'espère que le débat ne sera pas focalisé sur la baisse fiscale qui peut être justifiée ou non, mais sur la méthode utilisée par le Conseil d'État, puis le Grand Conseil, pour imposer des baisses fiscales aux communes après que leurs budgets aient été présentés. »

#### M. Christian Masini (PLR) fait par de la remarque suivante.

« Vous vous êtes excusés sur la manière de déposer cette résolution qui est urgente maintenant, alors que si elle avait été déposée il y a une semaine, elle ne l'était pas. On aurait pu la discuter en plénum et c'est désagréable car cela nous oblige à faire de multiples échanges. »

#### M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Nous savons combien il est difficile de convaincre la population d'une augmentation de quelques points d'impôt, même quand la grande majorité du Conseil général le souhaite, après des examens minutieux des finances communales. Alors que le Canton nous impose de baisser l'impôt communal, n'est à notre avis pas acceptable. Nous soutenons donc cette résolution. »

Vote de prise en considération de la résolution RE24.001 - Le Grand Conseil ne doit pas s'immiscer dans les finances communales: acceptée par 29 voix, contre 2 et 7 abstentions.

#### 14.2. Q24.005 - Achat d'un tracteur forestier avec double treuils et pince à bois

« Des offres ont-elles été demandées aux trois agents de tracteur de notre région ? Est-ce que le crédit demandé passera encore cette année devant notre Autorité ?

Notre groupe pose cette question aux conseillers communaux dans le cadre des différentes discussions lors de la sortie du Conseil général du mois d'août 2024.

Yves Tanner, UDC. »

#### M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

- « La sortie du 31 août 2024, dans la région du Mont-d'Amin, a été l'occasion, pour l'ensemble des membres du Conseil général, de visiter la forêt et de prendre connaissance du travail du service forestier sous trois angles :
- premièrement, du travail d'abattage de l'équipe forestière (dotée de trois employés et deux apprentis) avec des moyens techniques limités ;

TH 709014 Page 38/39



- en second, de la gestion de la production et de la fourniture des plaquettes forestières pour les chauffages à distance sis sur la commune ;
- et finalement, de la manière de gérer la forêt en général.

À la deuxième question, nous pouvons répondre que le Conseil général se prononcera sur l'acquisition d'un tracteur forestier dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 qui sera traité lors de la séance du 16 décembre 2024.

Pour la première question, une fois le crédit approuvé, nous nous approcherons de plusieurs fournisseurs, dont les agences locales font partie. »

#### 15. Communications du Conseil communal

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal souhaite vous transmettre quelques petites informations importantes en lien avec le collège du Lynx. La pré étude touche gentiment à sa fin et dans sa course contre la croissance démographique, le Conseil communal va bientôt déposer une demande de permis de construire. En tant qu'Autorité supérieure, nous avons tenu à vous en informer et vous aurez de détails supplémentaires dans le rapport qui sera soumis début 2025. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« En cette fin de séance, je tiens à vous remercier pour la qualité des débats que vous avez menés ensemble, mais aussi vis-à-vis du Conseil communal, vous remercier en particulier pour le soutien dans des dossiers très importants comme celui de l'eau. C'est vrai qu'il y a une pierre qui a été posée quant à l'avenir de la Commune dans ce domaine et il s'agit de le souligner.

J'aimerais vous rendre attentifs en particulier aux dates de vos séances pour l'année prochaine, nous avons ajouté une séance supplémentaire, donc il y aura six séances du Conseil général. Vous les trouvez sur le site internet de la Commune. Je vous invite à les noter dans les plus brefs délais. »

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 21h59.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président Le secrétaire

R. Douard P. Lardon

TH 709014 Page 39/39